



From the office of the Chief Executive Officer / Du cabinet du chef de la direction

21 août 2025

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député ministre des Finances

Par courriel (yourbudget-votrebudget@fin.gc.caminister-ministre@fin.gc.ca)

Objet : Mémoire prébudgétaire 2025

Monsieur le Ministre,

En ce moment, alors que le Canada fait face à des menaces à sa sécurité et son bien-être économique, le renforcement de la résilience de notre pays doit être la priorité la plus importante du gouvernement fédéral. L'autoréglementation des professions est l'une des forces fondamentales du Canada. Ingénieurs Canada est fier de l'autoréglementation de la profession d'ingénieur qui a contribué à la résilience et la sécurité de l'économie du Canada.

Au moment où vous cherchez à jeter les bases du budget de 2025, Ingénieurs Canada a le plaisir de vous faire part de ses recommandations. Tout d'abord, nous demandons au gouvernement du Canada de veiller à ce que les ingénieurs participent de manière adéquate aux décisions liées à l'ingénierie concernant l'approvisionnement, la conception et la mise en œuvre en ce qui concerne les nouveaux investissements dans d'importants projets d'infrastructure et de défense nationale.

Nous l'exhortons également à intégrer les principes fondamentaux de résilience, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'efficacité énergétique et d'accessibilité dans les efforts visant à simplifier la construction de nouveaux logements. Enfin, nous invitons le gouvernement fédéral à revoir les normes de qualification existantes des ingénieurs de la fonction publique fédérale afin de s'assurer qu'ils détiennent un permis d'exercice lorsque la législation provinciale ou territoriale l'exige.

Nous avons le plaisir de vous présenter le mémoire ci-joint, qui énonce ces recommandations en détail. Nous nous réjouissons de collaborer avec le gouvernement du Canada au renforcement de notre pays et à la création d'un avenir plus résilient. Dans le cadre de l'élaboration du budget fédéral de 2025, Ingénieurs Canada serait heureux de vous rencontrer, ou de rencontrer un membre de votre équipe, afin de discuter de nos recommandations en détail. Pour planifier une rencontre, veuillez communiquer avec Nathan Durham, gestionnaire des Affaires publiques, au 613 232-2474, poste 213, ou par courriel à nathan.durham@ingenieurscanada.ca.

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.



Jeanette Southwood, FCAE, FEC, LL.D. (honoris causa), P.Eng., IntP
Vice-présidente directrice, Affaires générales et Partenariats stratégiques

cc : Philip Rizcallah, P. Eng, chef de la direction

Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques

Présentation au ministère des Finances en vue du budget de 2025

Août 2025

Les questions concernant le contenu de ce rapport doivent être adressées à :

Nathan Durham
Gestionnaire, Affaires publiques
Ingénieurs Canada
nathan.durham@ingenieurscanada.ca
613.232.2474 poste 265

Recommandation no 1 : Étant donné que le gouvernement du Canada investit dans d'importants projets d'infrastructure et de défense nationale, veiller à ce que les ingénieurs participent de manière adéquate aux décisions liées à l'ingénierie concernant l'approvisionnement, la conception et la mise en œuvre.

Recommandation no 2 : À mesure que le gouvernement du Canada investit pour simplifier la construction de logements dans tout le pays, veiller à ce que les ingénieurs soient consultés de façon appropriée et intégrer les principes fondamentaux de résilience, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'efficacité énergétique et d'accessibilité.

Recommandation no 3 : Revoir les normes de qualification existantes pour les ingénieurs dans la fonction publique afin d'assurer le permis d'exercice des fonctionnaires lorsque la législation provinciale ou territoriale l'exige.

Recommandation no 1 : Étant donné que le gouvernement du Canada investit dans d'importants projets d'infrastructure et de défense nationale, veiller à ce que les ingénieurs participent de manière adéquate aux décisions liées à l'ingénierie concernant l'approvisionnement, la conception et la mise en œuvre.

Tous les ordres du gouvernement ont la responsabilité de fournir un financement prévisible pour la conception, la construction et l'entretien d'infrastructures publiques sécuritaires et résilientes tout au long de leur cycle de vie. Pour ce faire, il faut adopter une perspective à long terme et effectuer des analyses complètes du cycle de vie, en reconnaissant que les investissements dans les infrastructures aujourd'hui produiront des avantages pour les générations futures. Une approche stratégique qui donne la priorité aux projets essentiels à l'économie et à la sécurité nationale du Canada est également nécessaire.

Ingénieurs Canada accueille donc favorablement les engagements récents pris par le nouveau gouvernement fédéral d'investir massivement dans les grands projets d'infrastructure d'intérêt national, en particulier ceux liés à la défense nationale, et de simplifier le processus d'approbation réglementaire. Alors que le gouvernement met en œuvre ces engagements, il est essentiel qu'il reconnaisse le rôle essentiel des ingénieurs en ce qui concerne la sécurité publique et l'intérêt public.

Avec l'adoption du Projet de loi C-5, la *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*, parallèlement aux engagements financiers d'envergure en ce qui concerne l'équipement de défense nationale, ainsi que le personnel et l'infrastructure liés à la défense nationale, le Canada se trouve face à une occasion de faire croître son économie et renforcer sa sécurité. Cela dit, il est essentiel que le gouvernement adopte une approche délibérée en ce qui concerne ces décisions et investissements politiques, sans jamais compromettre la sécurité publique au profit de la vitesse. Dans cette optique, Ingénieurs Canada propose les recommandations suivantes :

- Veiller à ce que toutes les décisions d'ingénierie requises par le gouvernement du Canada pendant les étapes d'identification, d'approvisionnement, d'élaboration, de conception et de mise en œuvre des grands projets d'infrastructure soient prises par des ingénieurs titulaires d'un permis délivré par l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire où les travaux sont effectués.
- Collaborer avec les provinces et les territoires afin de promouvoir la reconnaissance mutuelle et la mobilité nationale de la main-d'œuvre tout en respectant le mandat fondamental des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, qui est de protéger le public.
- Consacrer des ressources importantes à la modernisation de la capacité du Canada à produire et à transmettre de l'énergie afin de soutenir les objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et de se protéger contre les risques pour la santé et la sécurité publiques.

En intégrant la responsabilité professionnelle dans toutes les décisions fédérales en matière d'ingénierie, en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre pour les ingénieurs et en investissant dans la capacité du Canada à produire et à transporter de l'énergie, le gouvernement du Canada peut jeter les bases d'une économie plus forte et renforcer notre sécurité nationale.

Recommandation no 2 : À mesure que le gouvernement du Canada investit pour simplifier la construction de logements dans tout le pays, veiller à ce que les ingénieurs soient consultés de façon appropriée et intégrer les principes fondamentaux de résilience, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'efficacité énergétique et d'accessibilité.

Alors que le gouvernement s'efforce de simplifier la construction du logement partout au Canada, il est essentiel de reconnaître le [rôle important que jouent les ingénieurs](#) dans le processus de construction. Les ingénieurs sont responsables de l'élaboration et de la mise à jour des codes du bâtiment. Ils veillent également à ce que les divers scénarios de développement soient conformes à ces codes, respectent les exigences locales en matière d'infrastructure et répondent aux besoins techniques propres aux utilisateurs et aux sites.

Les organismes de réglementation des services d'ingénierie des provinces et des territoires tiennent les ingénieurs responsables de leur travail afin d'assurer la sécurité des Canadiens. Dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence provinciale, comme les initiatives fédérales en matière de logement, le logement sur le territoire domanial et la conversion des bâtiments appartenant au gouvernement fédéral, les ingénieurs jouent un rôle tout aussi important. Dans cette optique, Ingénieurs Canada propose les éléments suivants pour les investissements futurs dans les infrastructures qui permettront directement la construction de nouveaux logements :

- Collaborer avec les provinces et les territoires pour assurer l'adoption de nouveaux objectifs en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique en [intégrant ces objectifs](#) dans le Code national du bâtiment.
- Veiller à ce que le financement fédéral par le biais du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement améliore la [résilience de l'environnement bâti](#), y compris la protection contre les inondations, la protection contre la chaleur et le froid extrêmes, la protection de la qualité de l'air, la conception résistante au vent, les protections contre les tempêtes, l'efficacité des réseaux d'aqueduc et d'égout, et d'autres facteurs nécessaires à la résilience.

En encourageant l'adoption d'objectifs de résilience et d'adaptation aux changements climatiques dans les codes du bâtiment et en veillant à ce que le financement fédéral des infrastructures soutienne les pratiques de construction résilientes, le gouvernement fédéral peut contribuer à un avenir prospère et durable.

Recommandation n° 3 : Revoir les normes de qualification existantes pour les ingénieurs dans la fonction publique afin d'assurer le permis d'exercice des fonctionnaires lorsque la législation provinciale ou territoriale l'exige.

Pendant de nombreuses années, les ministères et organismes fédéraux occupent des postes d'ingénieurs dans la fonction publique, en particulier ceux qui sont classés dans la catégorie EN-ENG, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un permis d'ingénieur comme condition d'emploi. Cette absence d'exigence de permis pour l'exécution de travaux d'ingénierie présente des risques pour la sécurité publique. Les lignes directrices publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) n'imposent pas universellement la certification professionnelle pour tous les postes EN-ENG dans les ministères fédéraux, ce qui entraîne des critères incohérents pour les offres d'emploi EN-ENG dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Dans les cas où la certification est requise, la norme minimale fait simplement référence à l'admissibilité à la certification professionnelle en ingénierie au Canada, sans préciser comment l'admissibilité est déterminée. L'admissibilité ne peut être déterminée que par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Les lignes directrices actuelles du SCT n'obligent pas les candidats à avoir demandé un permis ou être inscrits auprès de l'un de ces organismes de réglementation de l'ingénierie.

En outre, tous les organismes de réglementation de l'ingénierie ont prévu dans leurs lois provinciales et territoriales des dispositions interdisant aux personnes non titulaires d'un permis d'utiliser le titre d'« ingénieur ». Lorsque des postes au sein de la fonction publique fédérale comportent le terme « ingénieur » dans leur titre, il est essentiel que seuls des ingénieurs titulaires d'un permis occupent ces fonctions. Le fait de ne pas tenir compte de l'utilisation réglementée du titre d'« ingénieur » sème la confusion dans la perception du public à l'égard des qualifications d'une personne et mine la grande confiance que le public accorde à la profession d'ingénieur. Chaque organisme de réglementation de l'ingénierie s'efforce de veiller à ce que seules les personnes titulaires d'une licence puissent légitimement utiliser le titre d'« ingénieur ».

Ingénieurs Canada exhorte le SCT à entreprendre un examen rapide des normes de qualification actuelles afin d'assurer l'obtention du permis d'exercice des ingénieurs dans la fonction publique. Pour ce faire, la « certification en tant qu'ingénieur professionnel au Canada » doit être obligatoirement exigée pour tous les nouveaux postes de niveau EN-ENG-03 et supérieur.

Il est essentiel que les personnes qui exercent la profession d'ingénieur et utilisent le titre d'« ingénieur » (ou toute variante similaire) détiennent un permis de l'organisme de réglementation de l'ingénierie de la province ou du territoire où le titre est utilisé. Cela permet de minimiser les risques pour la sécurité publique et de garantir que ces activités sont exercées par des ingénieurs titulaires d'une licence, qui sont tenus de respecter des normes professionnelles et éthiques strictes, et qui travaillent dans l'intérêt primordial du public.

Priorités d'Ingénieurs Canada au-delà du budget de 2025

Ingénieurs Canada se réjouit que le nouveau gouvernement fédéral accorde la priorité aux politiques et aux programmes visant à renforcer notre économie nationale et à protéger la sécurité et le bien-être des Canadiens en cette période d'incertitude. Cela dit, nous exhortons le gouvernement fédéral à ne pas perdre de vue les priorités importantes que la profession d'ingénieur est fière de soutenir.

Tout d'abord, nous demandons au gouvernement fédéral de continuer à soutenir les mesures visant à rendre la profession d'ingénieur plus inclusive. Ingénieurs Canada dirige une initiative nationale visant à favoriser une plus grande équité entre les sexes dans le domaine de l'ingénierie. [L'initiative « 30 en 30 »](#) est au cœur de nos efforts. En collaboration avec les organismes de réglementation de l'ingénierie, les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organisations d'ingénieurs, notre objectif est de faire en sorte que, d'ici 2030, les femmes représentent 30 % des ingénieurs nouvellement titulaires d'un permis d'exercice. En 2022, environ [20,2 % des ingénieurs nouvellement titulaires d'un permis étaient des femmes](#), et 21,7 % des ingénieurs stagiaires étaient des femmes.

Deuxièmement, nous exhortons vivement le gouvernement fédéral à poursuivre le travail essentiel lié à la vérité et à la réconciliation avec les peuples autochtones. En 2021, Ingénieurs Canada a commandé [un rapport](#) qui a révélé que la représentation des Autochtones dans la profession d'ingénieur n'est que de 0,73 %, alors qu'environ 5 % de la population canadienne s'identifie comme autochtones. Cette grave sous-représentation des ingénieurs autochtones dans la profession est en partie attribuable au manque de possibilités d'éducation pour les Autochtones au Canada.

Dans cette optique, nous proposons les considérations à long terme suivantes au nouveau gouvernement fédéral :

- Consulter des ingénieurs autochtones, notamment [l'AISES au Canada](#), afin de créer et de financer intégralement des communautés de formation et de pratique en génie pour les Autochtones dans le secteur postsecondaire, notamment des initiatives ciblées visant à élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire en génie pour les étudiants des Premières Nations, Inuits et Métis.
- Soutenir les efforts déployés par les professions, y compris les ingénieurs, pour catalyser le changement de culture sur les lieux de travail en finançant des initiatives de formation et de responsabilisation, y compris en utilisant des outils réglementaires fédéraux, des pratiques d'approvisionnement, l'octroi de subventions et d'autres leviers politiques.

À propos d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada est l'organisme national qui représente les 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation de l'ingénierie qui délivrent les permis aux plus de 320 000 membres de la profession d'ingénieur au Canada. En tant que seul porte-parole national de la profession d'ingénieur, notre organisme travaille et collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral afin d'éclairer et d'élaborer des lois, des règlements et des politiques. En formulant ces recommandations pour le budget de 2025, Ingénieurs Canada s'engage à façonner un avenir positif pour l'ingénierie au Canada, et est prêt à travailler avec le gouvernement fédéral pour atteindre cet objectif.